

Intervention de Jacques Bourgoin sur le rapport 08.131 – Etablissement Public Foncier

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

La mise en place d'un EPF à l'échelle régionale répondait à la nécessité de permettre l'intervention publique face à la spéculation foncière et immobilière et par conséquent agir, via des politiques d'aménagement du territoire cohérentes et solidaires, en particulier pour l'offre de logement.

C'est pourquoi notre groupe communiste et citoyen avait voté contre la création de l'EPF des Hauts de Seine.

Pour que nos territoires franciliens et alto-séquanais soient plus attractifs et plus solidaires, il faut concrètement travailler avec tous.

Cette préoccupation est d'autant plus d'actualité à l'heure des assises de la métropole où vous ne pouvez vous contenter, M. le Président, d'un simple affichage.

La moyenne de 25% de logements sociaux dans les Hauts de Seine que vous avez rappelée mercredi matin lors de ces assises masque une réalité forte de ségrégation territoriale et sociale alto-séquanaise avec d'une part 15 communes hors la loi SRU, et d'autre plus de 50% des logements sociaux du département répartis dans seulement 11 villes sur les 36 que comptent les Hauts de Seine.

C'est pourquoi je veux redire que notre assemblée doit impérativement imposer à l'EPF des Hauts de Seine de ne porter que les projets immobiliers comportant au moins 50% de logements sociaux.

C'est pour ces raisons de fond, Monsieur le Président, que notre groupe votera contre ce rapport.